



PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 JUIN 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
15 JUIN 2022 à 18 H 00

RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS

Présents : Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrick RENOUCARD, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Jean-Claude MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAOU, Liliane PERISSAGUET à Henri PROUHEZE, Jean-François COLLANGE à Marc OZIOL, Virginie FOURNIER à Patrick RENOUCARD.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Compte-rendu du 21 avril 2022 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 21 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Monsieur le Président :

Le prochain conseil Communautaire reste fixé au 7 juillet mais pour pouvoir respecter des contraintes de calendrier nous avons dû organiser cette réunion. Merci de ne pas nous en tenir rigueur. Comme cela concerne notamment les dotations financières à nos collectivités je suis sûr que vous serez compréhensifs !

La première délibération est sur la mise en place de la SEM qui s'appellera "Atelier des Hauts Plateaux". Nous l'avons votée au dernier conseil mais il convient de désigner trois administrateurs supplémentaires pour représenter la CCHA.

Le deuxième sujet porte sur la mise en œuvre du contrat territorial Haut Allier 2022-2025. Il nous est proposé d'approuver le projet de contrat, de désigner un référent accueil et d'autoriser le Président à signer le contrat territorial. Cette signature est programmée pour le 7 juillet 2022 en présence de la Présidente Sophie PANTEL, Jean Louis BRUN, Johanne TRIOULIER et tous les Maires de la Communauté de Communes.

Une troisième délibération sera soumise au vote afin qu'on soit en mesure de sélectionner, dans les délais, le prestataire pour le Transport à la Demande (TAD) spécifique aux consultations médicales et pharmacie liée.

La réunion se terminera sur les questions diverses avec le PLUI, la démographie médicale et quelques autres sujets.

Mais je ne peux pas rentrer directement dans l'ordre du jour sans dire un mot de la situation climatique que nous subissons avec une sécheresse jamais vue aussi tôt en saison. Cela impacte directement les récoltes, le pâturage, l'abreuvement des animaux... Les ressources en eau potable sont également menacées dans plusieurs Communes. Enfin, la situation des retenues et cours d'eau qui intéressent le tourisme, activité majeure pour notre territoire, est également très préoccupante sans oublier les risques d'incendie démultipliés.

Naussac va commencer la saison estivale avec un niveau bien bas et les lâchures sont déjà importantes.

Alors, que faire ? En matière de climat, rien d'immédiat mais, pour corriger les effets, on peut agir.

Si, comme c'est prévu le Lac avait été plein le 30 avril 2022 grâce à des pompages dans l'Allier, l'automne dernier, la situation serait moins grave. Mais cela n'a, semble-t-il, été fait. En accord avec les prestataires du bord du lac, j'ai écrit au président de l'EPL pour qu'il vienne, sur place, expliquer cette situation et évoquer les années à venir. Il faut obtenir que le Lac soit plein en début de printemps et que les lâchures avant le 15 août soient justifiées par des causes majeures comme le refroidissement des centrales nucléaires ou l'eau potable par exemple. Pour le dire simplement, la navigation de plaisance ou l'irrigation en aval ne doivent pas primer sur les besoins de notre territoire.

Communauté de Communes du Haut-Allier

Lors du prochain conseil communautaire nous pourrions délibérer sur des motions portant sur ces points et sur la centrale hydroélectrique de Chastanier. Cela conforterait la position de nos représentants car l'amont a du mal à être entendu. Jean-Louis et Mireille ne me démentiront pas.

Pour limiter les effets de la sécheresse, on peut également construire des retenues d'eau comme le Département et la Chambre d'Agriculture le proposent. Ces démarches se heurtent toujours à des contraintes de protection écologique qui génèrent des coûts et des délais insupportables.

Je pense qu'il faudra se donner des priorités. D'autant que les espèces hydrophiles seront les premières victimes si on ne fait rien !

Pour les risques d'incendie, on peut aussi agir sur les causes en luttant plus efficacement contre les feux de bivouacs sauvages. Nous avons évoqué le sujet avec la gendarmerie qui souhaiterait pouvoir s'appuyer sur des délibérations des Communes clairement affichées.

La commune de Naussac Fontanes a pris une délibération sur ce sujet et les camping-cars que nous vous communiquerons.

Notre territoire, fortement attractif, a aussi besoin de moyens de gendarmerie à la hauteur pour la période estivale. Nous avons alerté le Préfet sur la difficulté de mobiliser les réservistes positionnés maintenant à Rieutort de Randon. Une brigade nomade devrait également être positionnée à Mende. Il est indispensable que ces moyens soient déployés sur notre territoire.

Ordre du jour :

1) Création de la Société d'Economie Mixte "Atelier des hauts Plateaux" pour la construction et la gestion d'un atelier de découpe et de transformation de produits carnés à Langogne :

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré, le 21 avril 2022, en faveur de la souscription, par la CCHA, de parts sociales au sein de la Société d'Economie Mixte (SEM) créée pour construire et gérer un atelier de découpe et de transformation de produits carnés en aval de l'abattoir de Langogne.

Au cours de la phase de finalisation de la création de cette SEM, il est apparu nécessaire de revenir sur la délibération du Conseil Communautaire pour la modifier et/ou la compléter sur plusieurs points.

Monsieur le Président présente ces adaptations et invite donc le Conseil Communautaire à les valider.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 26 voix "Pour" et 2 voix "Contre" :**

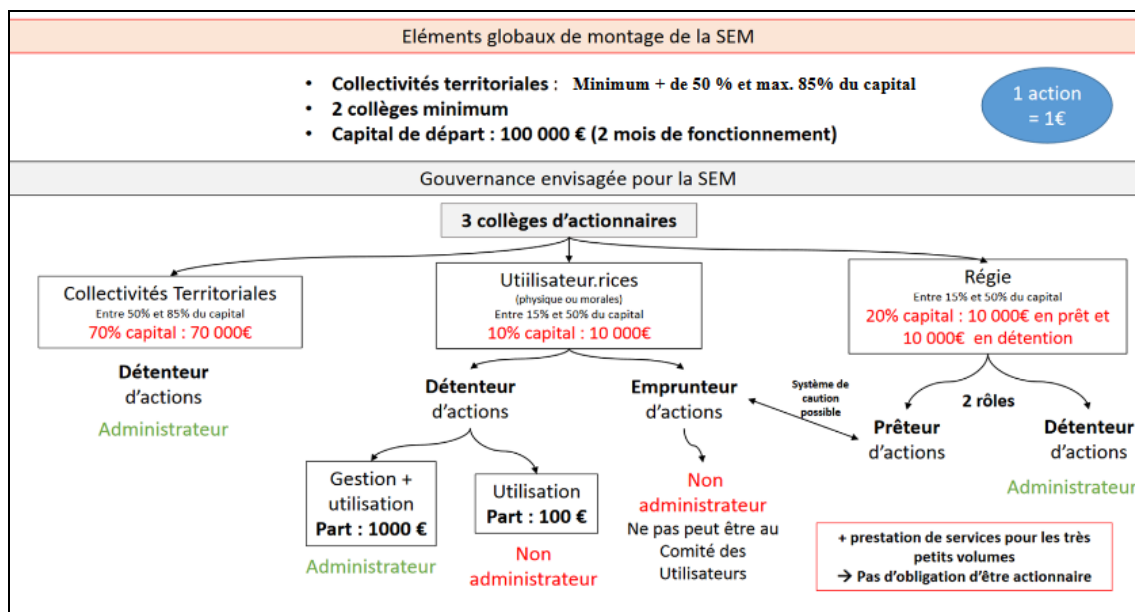
PREND ACTE et **VALIDE** l'appellation proposée pour la Société d'Economie Mixte (SEM), créée pour construire et gérer un atelier de découpe et de transformation de produits carnés à Langogne, à savoir : **"ATELIER DES HAUTS PLATEAUX"**.

CONFIRME la souscription par la CCHA de parts sociales, à hauteur de **50 000 €** dont 50 % libérables sur 2022 et 50 % libérables sur 2023.

PREND ACTE que les collectivités membres de la SEM doivent détenir **plus de 50 % au minimum et 85 % au maximum** du capital de la SEM. *[Le capital initial de la SEM étant fixé à 100 000 €, 50 000 € seront détenus par la CCHA et 20 000 € par la Commune de Langogne soit un total de 70 % par les collectivités territoriales].*

VALIDE le schéma de fonctionnement prévu pour la SEM **"ATELIER DES HAUTS PLATEAUX"**, comme suit :

Communauté de Communes du Haut-Allier



APPROUVE les statuts de la SEM "ATELIER DES HAUTS PLATEAUX" figurant en annexe à la présente délibération et **AUTORISE** Monsieur le Président à les signer.

DESIGNE les 4 membres suivants pour représenter la CCHA au sein du Conseil d'Administration de la SEM "ATELIER DES HAUTS PLATEAUX" (Article 15-1 des statuts de la SEM) :

- Monsieur Guy MAYRAND
- Monsieur Francis CHABALIER
- Madame Johanne TRIOULIER
- Monsieur Sébastien BROUSSARD

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Relevé des débats :

Monsieur Patrick RENOUARD fait part de son désaccord avec ce projet de création d'une SEM. Il considère qu'il y a déjà des difficultés pour gérer une première structure publique (Régie des abattoirs).

Il se dit inquiet de voir qu'il y a d'ores et déjà des modifications à apporter dans la création de la SEM et que cela témoigne d'une impréparation du projet. Il constate qu'il n'y a ni prévisionnel financier ni des éléments permettant d'apprécier un quelconque équilibre.

Il considère que ce projet va déstabiliser l'activité de l'atelier de découpe déjà existant et que c'est une erreur grave.

Monsieur Francis CHABALIER fait observer à Monsieur RENOUARD son hostilité envers l'abattoir de Langogne alors que, depuis toujours, l'ensemble des élus de Langogne ont soutenu cet outil au combien important pour le territoire. Il note que la seule proposition de M. RENOUARD pour l'abattoir a été de mettre en avant un projet d'école aux métiers de la viande qui n'a jamais existé.

Il précise à M. RENOUARD que ces observations concernant l'impréparation du projet font injure au travail réalisé ces 2 dernières années par les éleveurs et les élus du territoire pour répondre aux besoins exprimés et, par la même, consolider l'activité de l'abattoir de Langogne.

A titre de rappel, la CCHA assure, depuis presque 2 ans, la maîtrise d'ouvrage d'une étude prospective sur l'abattoir, d'un montant de 60 000 € et avec le concours du Département de la Lozère, qui a permis de parvenir de mesurer l'attente de plusieurs éleveurs d'un outil de proximité pour l'abattage, la découpe et la transformation de la viande. C'est l'engagement des éleveurs qui est à l'origine de la création de la SEM et c'est le volume de leurs besoins qui confirme la rentabilité du projet d'atelier de découpe et de transformation de produits carnés.

Communauté de Communes du Haut-Allier

Le projet est financièrement équilibré et les 10 éleveurs qui se sont engagés, y compris financièrement, savent ce qu'ils font. Les volumes traités dans le futur atelier de découpe et de transformation ont été évalués à minima à 150 tonnes par an et ce volume pourrait être porté à 250 tonnes/an. La création de l'atelier de découpe et de transformation va également permettre la création de 4 à 5 emplois.

Monsieur Francis CHABALIER précise enfin que le nouvel atelier de découpe ne fait en rien concurrence avec celui existant puisqu'il s'adresse à de nouveaux utilisateurs aujourd'hui contraints de faire de nombreux kilomètres pour obtenir des prestations de découpe et de transformation.

Monsieur Francis CHABALIER conclut ainsi : "Nous ne sommes pas des amateurs. Comme pour tout projet économique, il y a certes une prise de risque. Mais, en l'espèce, ne pas prendre de risques, c'est aller à l'encontre des intérêts de l'abattoir de Langogne et du territoire".

Monsieur Thierry CHAZE fait observer qu'il a été proposé à l'actuel atelier de découpe de se positionner pour une prestation de service de découpe au profit des éleveurs faisant de la vente directe mais que ce dernier a décliné l'offre. La création de la SEM constitue donc une opportunité aussi pour l'abattoir de par l'accroissement des volumes d'abattage qui sont liés.

Monsieur Patrick RENOUARD maintient que ce n'est pas la méthode et qu'il s'agit là d'une erreur stratégique.

2) Mise en œuvre du contrat territorial HAUT ALLIER 2022-2025 avec le Département de la Lozère :

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Département de la Lozère finalise sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation permet de déterminer les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère à travers l'enveloppe territoriale sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2022-2025. De nouvelles opérations pourront être accompagnées tout au long de la période de contractualisation sur les fonds d'échelle départementale : projets structurants au rayonnement départemental ou en lien avec les orientations prioritaires des contrats, opérations retenues à des appels à projet ou bénéficiant d'un co-financement Leader ou projets courants d'un montant inférieur à 50 000 € HT proposés annuellement au Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires.

Cette nouvelle démarche initiée dès l'automne 2021 s'est achevée en ce début d'année par :

- une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Haut Allier permettant d'établir la liste des projets des collectivités et de préciser la priorité des projets ;
- une réunion de négociation entre les différents élus locaux du territoire et les élus du Conseil Départemental en charge de la contractualisation permettant d'aboutir à une proposition de contrat prenant en compte la hiérarchisation des projets sur le territoire et les échanges de la négociation.

Il en résulte un contrat composé :

- d'un diagnostic du territoire et des enjeux en lien avec l'attractivité, l'accueil et la transition écologique et énergétique,
- d'un rappel des grandes interventions du Département sur les territoires,
- de l'engagement du Département pour le bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé,
- des engagements respectifs des parties,
- de la maquette financière.

Il rappelle également que dans la partie relative aux engagements des collectivités, les bénéficiaires du contrat s'engagent notamment à :

- participer au réseau Lozère Nouvelle Vie par la nomination et la mobilisation d'un Référent Accueil qui aura pour mission de :
 - transmettre à la cellule Lozère Nouvelle Vie du Département toutes les informations concernant un candidat à l'installation sur leur territoire
 - orienter les candidats potentiels vers la cellule LNV,
 - faire remonter l'offre du territoire (entreprises à céder, logements disponibles, offres d'emploi, etc.),

Communauté de Communes du Haut-Allier

- répondre aux sollicitations de la cellule LNV en particulier pour le logement de futurs arrivants
- prévoir une clause d'insertion sociale dans les marchés publics d'opérations majeures accompagnées et listées en annexe 2 du contrat,
- communiquer sur le contrat territorial et valoriser auprès du public la participation financière du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 2 "Abstention" et 26 voix "Pour"**

APPROUVE le projet de contrat territorial ci-après annexé, intégrant la maquette financière où sont inscrites en particulier les opérations portées par la collectivité,

PREND ACTE que les projets suivants, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCHA, ont été retenus dans le cadre du contrat territorial HAUT ALLIER (Enveloppe "Contrat territorial 2022-2025" et enveloppe "FRAT" pour 2022) :

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département	Fonds mobilisé
Cadre de vie			
Sécurisation de la toiture d'une maison rue du pont vieux	35 324,00 €	7 065,00 €	FRAT 2022
Développement Agriculture Tourisme			
Création d'une aire d'accueil des camping-cars à Chambon-le-Château	154 590,00 €	10 000,00 €	CONTRAT TERRITORIAL
Création d'une plateforme pour l'accueil d'un local pêche et traitement de la voie d'accès	97 000,00 €	29 100,00 €	CONTRAT TERRITORIAL
Service et vie quotidienne			
Travaux d'étanchéité et de mise aux normes de l'ascenseur à la Piscine OREADE	67 963,00 €	23 787,00 €	CONTRAT TERRITORIAL
Projets retenus au titre du Fonds de Réserve pour les projets d'envergure départementale			
Aménagement de la zone touristique de Naussac			FONDS DE RESERVE POUR LES PROJETS D'ENVERGURE DEPARTEMENTALE
Rénovation thermique des sanitaires existants et mise en place de toilettes sèches à Naussac.			
TOTAL	354 877,00 €	69 952,00 €	

DESIGNE Monsieur Marc OZIOL comme "Réfèrent Accueil" de la Communauté de Communes du Haut Allier.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat territorial avec le Département, ses avenants et tout document nécessaire.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Relevé des débats :

Monsieur Jean-Louis BRUN précise que le Département de la Lozère a prévu de mobiliser 40 millions d'euros dans le cadre des nouveaux contrats pour la période 2022-2025 au travers :

- *Les enveloppes territorialisées*
- *Le Fonds de réserve Envergure Départementale (FRED)*
- *Le Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires (FRAT) pour les projets inférieurs à 50 000 € avec des affectations de crédits "au fil de l'eau"*
- *Le Fonds de Réserve Appels à projet (FRAAP) notamment pour les cofinancements des projets LEADER, ...*

Monsieur Jean-Louis BRUN souligne également la forte implication du Département dans l'action "Lozère Nouvelle Vie" pour l'attractivité du Territoire et l'accueil des nouvelles populations et pour mieux répondre aux enjeux de démographie médicale. Ainsi, le Département a décidé de concentrer l'animation de cette action au sein du Département et d'y réserver des moyens plus importants.

Communauté de Communes du Haut-Allier

3) Transport à la Demande dédié aux consultations médicales pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026 :

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 09 juillet 2018, le Conseil Communautaire a validé le cadre du fonctionnement du Transport A la Demande (TAD) dédié aux consultations médicales comme suit :

Règlement du Transport A la Demande pour les consultations médicales :

Le TAD du Haut Allier est utilisable par les personnes du territoire de la Communauté de Communes du Haut Allier ne disposant pas de moyens de locomotion et pour les usages exclusifs suivants :

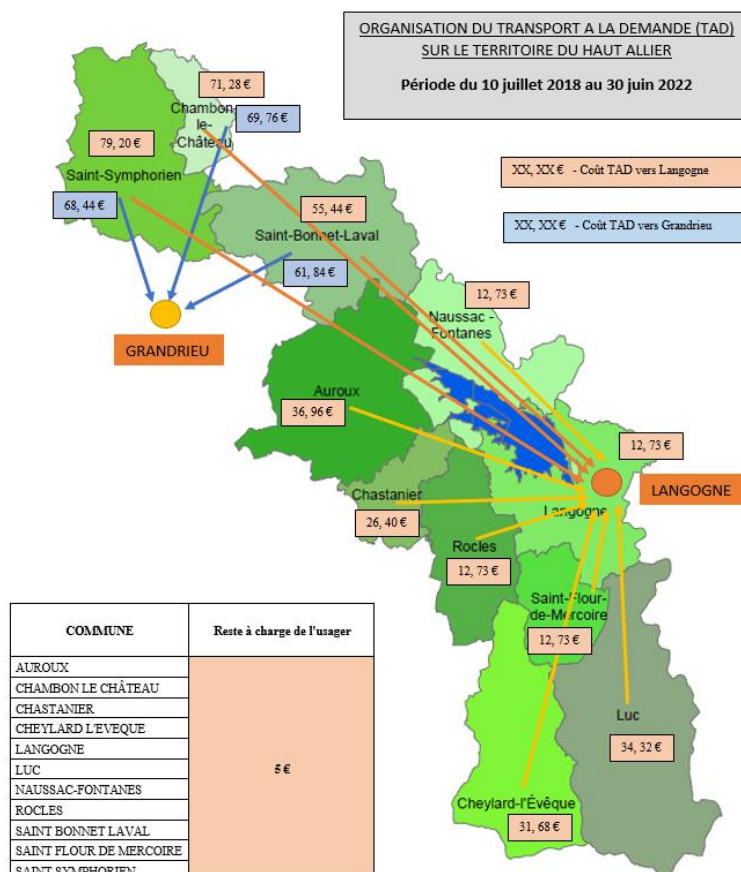
- Tous déplacements pour consultations médicales dans le périmètre de la CCHA avec extension jusqu'à Grandrieu (du fait de sa proximité avec certaines Communes membres).
- Tous déplacements jusqu'au point de départ de la navette (à Langogne) vers la structure "Accueil de jour" de PRADELLES.

Le Principe : "Faciliter l'accessibilité des usagers aux services de santé positionnés sur le territoire de la C.C.H.A. (avec extension jusqu'à Grandrieu) où des points de départ de navettes vers des services extérieurs conventionnés".

Périmètre d'intervention – Durée – coût pour l'usager :

A l'issue d'un Appel d'Offres, la Communauté de Communes a pu conclure un marché avec un prestataire chargé de la mise en œuvre du Transport A la Demande pour les consultations médicales sur une durée de 4 ans, du 10 juillet 2018 au 30 juin 2022.

La carte, ci-après, traduit les conditions de fonctionnement du TAD pour les consultations médicales avec mention du reste à charge pour l'usager dans un cadre mutualisé.



Communauté de Communes du Haut-Allier

Le contrat avec le prestataire arrivant à son terme le 30 juin 2022, le Communauté de Communes a lancé un nouvel avis de marché, le 10 mai 2022.

Les réponses à cet appel d'offres étant attendues pour le 17 juin 2022, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de donner délégation à la commission d'Appel d'Offres pour la sélection du prestataire qui sera chargé d'assurer la continuité du service "TAD pour consultations médicales" à compter du 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 30 juin 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

Vu la convention conclue le 4 avril 2022 avec la Région Occitanie aux termes de laquelle la CCHA est considérée comme autorité organisatrice de second rang pour la mobilité.

DECIDE de maintenir, selon les conditions définies par délibération du 9 juillet 2018, le service de Transport A la Demande pour les consultations médicales en recherchant un prestataire chargé de sa mise en œuvre sur une nouvelle période de 4 ans, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026.

DECIDE de maintenir le coût de ce service pour l'utilisateur à **5 €**.

DONNE DELEGATION à la Commission d'appel d'Offres pour la sélection du prestataire chargé de poursuivre le service sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026 dans le cadre de l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 mai 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché public à intervenir entre la CCHA et le Prestataire de service qui aura été sélectionné par la Commission d'Appel d'Offres.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

4) **Questions diverses** :

- PLUi du Haut Allier :

Lors du dernier Conseil Communautaire, je vous ai informé du courrier du ministre informant que la Loi Littoral ne s'appliquait pas sur le territoire de la CCHA du fait d'une surface du lac mesurée inférieure à 1000 ha. Le Préfet a confirmé cette donnée et la DDT nous a indiqué qu'on pouvait lancer la révision générale du PLUi sans la Loi Littoral. Avant de consulter pour choisir le maître d'œuvre des études, il faut prendre en compte la situation des deux Communes de Saint Bonnet-Laval et Bel-Air-Val-d'Ance qui ne sont pas dans le PLUi actuel. Nous avons tout à l'heure une rencontre sur ce sujet avec la DDT.

En ce qui concerne le déblocage de la ZAE, il y aura des interactions avec le PLUi et le délai annoncé est de deux ans au moins comme la révision. Nous consulterons pour les deux études à mener simultanément : la dérogation Loi Montagne et la révision du PLUi.

Dans l'attente, je vous propose que nous appliquions la délibération prise pour construire un bâtiment blanc pépinière d'entreprise. Il y a des demandes pressantes. Nous avons pu visiter le bâtiment de la CCI au Causse d'Auge à Mende. C'est très intéressant et les entreprises accueillies apprécient beaucoup. Il s'agit de locaux vides de 100m² avec bureau et sanitaires. La CCI nous accompagne pour cette démarche.

- Démographie médicale :

Le sujet reste très préoccupant avec le départ annoncé du remplaçant du docteur Merle.

Nous avons réuni le groupe démographie médicale hier soir.

Nous allons demander avec force à la Sécu de ne pas pénaliser financièrement les patients qui n'ont plus de médecin traitant car ce n'est pas de leur fait.

Communauté de Communes du Haut-Allier

Les démarches initiées pour les consultations à distance à une pharmacie de Langogne et à Chambon le Château apporteront un début de réponse pour les cas simples. Il en est de même des IPA (infirmiers en pratiques avancées) qui peuvent soulager les médecins pour les renouvellements ou en appui dans les Centres médicaux sociaux. 5 ou 6 sont formés ou en cours de formation sur le territoire.

Il y a aussi la possibilité de recruter des médecins salariés. Par le dispositif de la Région Occitanie, cela semble impossible de faire cohabiter, dans la maison de santé, des libéraux et des salariés. D'autant que la Collectivité doit fournir gratuitement les locaux dans le cas des médecins salariés.

Le recrutement par le Centre Hospitalier serait plus pertinent. Il pourrait s'agir de salariés à temps plein ou à temps partagé avec une activité libérale à la maison de santé.

Il manque aussi d'autres professionnels de santé et, hélas, tous les territoires sont concernés. Il faut donc être un peu plus attractif. Nous allons faire réaliser des documents de présentation du territoire et proposer une manifestation conviviale pour les jeunes du territoire qui pourraient s'y installer.

- 20 ans de la piscine Oréade :

Ils seront fêtés ce weekend et vous êtes cordialement invités particulièrement le samedi à partir de 19h 30 mais vous pouvez aussi participer aux nombreuses activités proposées.

- Projet Manger en Margeride :

Le recueil des témoignages de recettes de cuisines ou autres concernant la gastronomie de Margeride aura lieu cet été dans le cadre du PAT du Haut Allier. Si vous avez des noms ou des propositions, merci de contacter Cécile Piquemal.

- Etude Zone Humide des Violettes :

Le prestataire va commencer l'étude cet été pour un rendu prévu fin d'année qui nous permettra d'envisager des projets d'aménagement.

- "Pot d'accueil" des nouveaux arrivants :

Le "pot d'accueil" des nouveaux arrivants, reportée depuis 2 ans à cause de la COVID, est prévue le 12 septembre 2022 au rez-de-chaussée de la Maison de Communauté de Communes. Merci aux Maires d'envoyer la liste des nouveaux arrivants à l'office de Tourisme.

- SICTOM des Hauts Plateaux :

J'ai rencontré les Présidents de Communautés de Communes pour évoquer les évolutions qu'il faudrait envisager pour sécuriser le fonctionnement du SICTOM au niveau de la gestion et du management du personnel. Le départ à la retraite de l'agent qui joue le rôle de chef d'équipe et les difficultés rencontrées pour mutualiser le travail entre les agents techniques de la CCHA et ceux du SICTOM nous conduisent à envisager un dispositif unique géré par la CCHA avec des délégations de la part du SICTOM.

Nous devons nous revoir en septembre pour finaliser cette nouvelle organisation.

J'ai noté avec plaisir l'attachement de tous les élus aux échanges qui ont lieu au sein du SICTOM.

- Evaluation des bases des valeurs locatives des locaux professionnels :

Les Communes ont reçu ou vont recevoir le dossier issu des travaux de la commission départementale à laquelle je participais en tant qu' élu désigné par l'AMF48. Si vous avez besoin d'explications, on pourra organiser une réunion avec les services fiscaux. Mais, je dois vous dire qu'il n'y aura pas beaucoup de marges de manœuvre puisque la plupart des données s'appuient sur les déclarations de loyers des entreprises. C'est sans doute là qu'il faudra agir en informant les entreprises et les comptables lorsqu'il y a des bases surprenantes pour la prochaine révision.

Communauté de Communes du Haut-Allier

- Parcours Historique de Naussac :

Monsieur Jean-Louis BRUN indique que l'inauguration du parcours historique de Naussac est programmée pour le 24 juillet 2022 à 11 H 30.

Les membres du Conseil Communautaire vont recevoir une invitation.

Monsieur Jean-Louis BRUN précise également que le site de Naussac a fait l'objet d'un documentaire diffusé le 18 mai 2022 dans le cadre d'une série intitulée "Villages engloutis". Des publications sont également prévues très prochainement dans la presse écrite "Midi Libre" et "La Dépêche".

- Projet de résidence d'artiste :

Monsieur Olivier ALLE indique au Conseil Communautaire que des résidences d'artistes vont avoir lieu en août 2022 et en janvier-février 2023 sur le territoire. Cet accueil devrait donner lieu à la création d'un spectacle, sur la thématique du Lac de Naussac, avec des représentations locales dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024.

La séance est levée à 18 H 55.